

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 2, No 49

le 4 décembre 1974

Le nouveau budget garde les objectifs de celui de mai dernier: maintenir une saine croissance économique et combattre l'inflation, 1

Subvention aux Jeux olympiques (1976) des handicapés physiques, 2

L'histoire des Télécommunications illustrée aux archives publiques, 3

Le prix David décerné à Rina Lasnier, 4

Subvention à la Côte d'Ivoire, 4

Timbre consacré à William Hamilton Merritt, 5

Rétrospective des activités de l'ACDI 1970-1974, 5

Première mission commerciale québécoise, 6

Les importations de machines en 1973, 6

Recherche sur la pénicilline, 6

Le nouveau budget garde les objectifs de celui de mai dernier: maintenir une saine croissance économique et combattre l'inflation

Dans la présentation du budget à la Chambre de communes, le 18 novembre, le ministre des Finances M. John Turner a déclaré que le nouveau budget "contenait des mesures essentielles pour maintenir une saine croissance économique et pour renforcer la lutte contre l'inflation". Ces objectifs sont les mêmes que ceux du budget de mai dernier qui fut rejeté par la Chambre, mais certaines mesures ont été complétées et élargies du fait de l'évolution économique enregistrée depuis au pays et à l'étranger.

Voici un résumé des principales mesures du nouveau budget:

Propositions concernant l'imposition du secteur des ressources
Pour contribuer à résoudre les questions d'imposition dans le secteur des ressources, le gouvernement fédéral modifie les propositions du 6 mai de façon à:

- Accroître l'abattement spécial relatif aux bénéficiaires pétroliers après 1974, de sorte que le taux d'impôt fédéral, de 30 p. cent en 1974, passe à 28 p. cent en 1975 et à 25 p. cent à partir de 1976.

- Rétablir à 100 p. cent le taux d'amortissement des frais d'exploration, au lieu de le réduire à 30 p. cent comme prévu en mai.

Le gouvernement présente de nouveau les autres propositions faites le 6 mai concernant les ressources, à savoir:

- Un taux de base de 50 p. cent de l'impôt fédéral, auquel s'appliqueront les abattements et stimulants.

- Un abattement de 15 points sur les bénéficiaires de production minière, ce qui portera à 25 points le total des dégrèvements.

- Instauration de l'épuisement gagné, au taux de 25 p. cent des bénéficiaires de production au lieu de 33 1/3 p. cent.

- Suppression de la déductibilité des redevances, impôts et paiements de même genre revenant aux gouvernements, dans le calcul du revenu imposable.

- Abaissement à 30 p. cent du taux d'amortissement des dépenses d'aménagement.

Le système de péréquation

- On propose des changements au mode de calcul des paiements de péré-

quation que le fédéral fait aux provinces:

- toutes les recettes que les provinces tiraient du pétrole et du gaz avant la crise mondiale du pétrole continuent d'être incluses dans la formule;

- le tiers des recettes supplémentaires tirées du pétrole et du gaz et dues aux variations d'impôt et de prix qu'a provoquées la crise serait assujéti à la péréquation.

Pour stimuler la construction

Le budget complète les mesures annoncées par le gouvernement dans le domaine du logement, y compris les propositions faites en mai:

- La taxe fédérale de vente sur les matériaux de construction passe immédiatement de 11 et 12 p. cent à 5 p. cent. Cette mesure touche des ventes annuelles estimées à \$7 milliards.

- Les contribuables pourront imputer aux revenus provenant d'autres sources les amortissements sur les immeubles à loyers multiples mis en chantier entre le jour de présentation du budget et le 31 décembre 1975.

Pour soutenir les investissements

- La taxe de vente fédérale de 12 p. cent sur le matériel de transport, y compris les locomotives et les wagons de chemin de fer, les gros camions et les aéronefs commerciaux, est levée immédiatement. Cette mesure touche des ventes annuelles de \$1 milliard.

- L'amortissement sur deux ans des machines et du matériel neufs servant à la fabrication et à la transformation,